

AIRBNB HOST AWARDS

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

La SOCIETE Airbnb France une société EUR dont le siège social est situé au 3 rue de Montyon 75009 Paris - FRANCE, organise un Jeu Concours gratuit sans obligation d'achat, du **11/07/2014 au 26/09/2014**.

La participation au Jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le "**Règlement**"), des règles de déontologie, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Airbnb organise un concours pour récompenser sa communauté d'hôtes pour son engagement et la qualité de l'expérience que ces hôtes offrent à leurs voyageurs Airbnb. Ce concours rassemble 3 catégories nommées: les check-in awards, les magic touch awards, les top host awards.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 : QUI PEUT PARTICIPER ?

3.1.1 Ce jeu sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique, majeure, disposant d'un accès à internet, bénéficiant d'une adresse électronique, résidant en France et étant hôte actif en France sur la plateforme www.airbnb.com (y compris Corse), à raison d'une seule participation par personne et par catégorie (même nom, même adresse électronique, même adresse IP, même compte Airbnb).

3.1.2. Ne peuvent cependant participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les hôtes ne respectant par le cadre légal français.
- les hôtes n'ayant pas de listing en France métropolitaine (y compris Corse).
- les hôtes Airbnb ayant une note moyenne inférieure à 4/5 et/ou ayant généré la création d'un dossier ou d'une alerte par le service utilisateur Airbnb.
- les mandataires sociaux et employés de Abritel, Homelidays, Homeaway, Wimdu, BedyCasa, 9flat, onefinestay de toute société qu'elles contrôlent, qui la contrôlent ou sous contrôle commun avec elles ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ;

3.2 : COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour s'inscrire, les Participants doivent en fonction des catégories :

- soumettre une candidature par e-mail en décrivant leur idée le plus précisément possible, accompagnée de photos ou d'une vidéo si requis,
- ou compléter un formulaire d'inscription sur Internet, en indiquant les mentions obligatoires requises (civilité, nom, prénom et adresse e-mail liée au compte Airbnb, idée de check-in, date de check-in) et en répondant le plus précisément possible à toutes les questions posées.

3.3 : COMMENT PARTICIPER ?

3.3.1 – CATEGORIE 1 – LES CHECK-IN AWARDS

Le Participant doit compléter le formulaire de participation sur Internet et le valider en ligne.

Tout formulaire de participation dont une ou des mentions requises serai(en)t inexacte(s) ne sera pas pris en compte et entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation du Joueur au concours.

Les informations fournies par le Joueur ne doivent concerner que ce dernier et, en aucun cas, le Joueur ne peut remplir un bulletin de participation pour le compte d'une tierce personne.

La participation à cette catégorie implique l'accord de la part de l'hôte en cas de sélection à coopérer avec les équipes Airbnb sur la réalisation de ce check-in, et ce en respectant le budget et les règles mises en place par Airbnb pour le tournage du check-in.

Le participant accepte en cas de sélection que le contenu lié à la réalisation de ce check-in soit ensuite utilisé par Airbnb à des fins commerciales ou non.

L'ouverture des participations aura lieu le **11/07/2014**.

La clôture des participations aura lieu le **27/07/2014 à minuit**.

3.3.2 – CATEGORIE 2 – MAGIC TOUCH AWARDS

Le Participant doit poster une photo illustrant une « Magic touch » (petite attention personnelle laissée par un hôte à ses voyageurs pour leur faire plaisir, les aider à passer un séjour agréable et leur montrer l'attention portée) sur un ou plusieurs réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, obligatoirement accompagnée du #airbnbmagictouch.

Toute photo postée sans le #airbnbmagictouch ou avec un # inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation du Joueur au concours.

Le participant ne doit pas poster de photos de personnes, doit utiliser uniquement des objets dont il a l'autorisation de prendre des photos, doit poster des photos sans caractère agressif et n'entravant les droits de personne.

Les informations fournies par le Joueur ne doivent concerner que ce dernier et, en aucun cas, le Joueur ne peut remplir un bulletin de participation pour le compte d'une tierce personne.

Le participant accepte que le contenu posté soit ensuite utilisé par Airbnb à des fins commerciales ou non.

L'ouverture des participations aura lieu le **01/08/2014 à 9:00 du matin.**

La clôture des participations aura lieu le **30/08/2014 à minuit.**

3.3.3 – CATEGORIE 3 – TOP HOST AWARDS

Le Participant doit envoyer par email sur hoststories@airbnb.com une vidéo de lui d'environ une minute racontant pourquoi il est devenu hôte sur Airbnb, sa vision de l'hospitalité, la manière dont il accueille ses voyageurs pour qu'ils se sentent comme chez eux et passent un séjour agréable. La candidature sera validée à réception d'un email de confirmation de bonne réception de la candidature de la part d'Airbnb.

Tout email de participation dont une ou des mentions requises serai(en)t inexacte(s) ne sera pas pris en compte et entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation du Joueur au concours.

Les informations fournies par le Joueur ne doivent concerner que ce dernier et, en aucun cas, le Joueur ne peut remplir un bulletin de participation pour le compte d'une tierce personne.

La participation à cette catégorie implique l'accord de la part de l'hôte en cas de sélection à coopérer avec les équipes Airbnb à la réalisation d'une interview filmée, et ce en respectant le budget et les règles mises en place par Airbnb pour le tournage.

Le participant accepte en cas de sélection que le contenu de l'interview filmée soit ensuite utilisé par Airbnb à des fins commerciales ou non.

L'ouverture des participations aura lieu le **11/07/2014.**

La clôture des participations aura lieu le **27/07/2014 à minuit.**

ARTICLE 4 - DETERMINATION DES GAGNANTS

4.1- POUR LA CATEGORIE CHECK-IN AWARDS

4.1.1 La pré-sélection Airbnb

L'équipe Airbnb France Supply quality sera en charge de la sélection des 3 finalistes sur les critères suivants :

- Confirmation que l'hôte participant a bien un check-in prévu avec des voyageurs Airbnb entre le 01/08/2014 et le 30/08/2014.

- Possibilité de la réalisation du check-in proposé par le participant dans un environnement sécurisé pour l'ensemble des équipes et des participants.
- Qualité, originalité et faisabilité de l'idée soumise.
- Accord des voyageurs de l'hôte participant pour être filmés à leur arrivée.

Si vous êtes retenu comme finaliste, nous vous demanderons de signer une autorisation de droit d'image.

4.1.2 Le vote de la communauté

- Les vidéos de check-in réalisées seront ensuite mises en ligne et soumises au vote de la communauté.
- Les votes de la communauté pèseront pour 75% dans la sélection du gagnant.
- La vidéo rassemblant le plus grand nombre de votes sera alors « favorite ».

4.1.3 Le vote final du jury Airbnb

- Un jury Airbnb composé d'une personne de l'équipe Supply quality France, d'une personne de l'équipe Hospitality et de Chip Conley voteront également pour élire le meilleur check-in.
- Les votes de l'équipe Airbnb pèseront pour 25 % dans la sélection du gagnant de la catégorie Check-in awards.

4.2- POUR LA CATEGORIE MAGIC TOUCH AWARDS

4.2.1 La pré-sélection Airbnb

L'équipe Airbnb France Supply quality sera en charge de la sélection des 10 photos finalistes sur les critères suivants :

- Confirmation que la photo a bien été postée avec le #airbnbmagictouch entre le 01/08/2014 à 9 :00 et le 30/08/2014 à minuit.
- Qualité de la photo, créativité et originalité de l'attention personnelle proposée par le participant.

Si vous êtes retenu comme finaliste, nous vous demanderons de signer une autorisation de droit d'image.

4.2.2 Le vote de la communauté

- Les 10 photos sélectionnées seront ensuite mises en ligne et soumises au vote de la communauté.
- Les votes de la communauté pèseront pour 75% dans la sélection du gagnant.

- La photo rassemblant le plus grand nombre de votes sera alors « favorite ».

4.2.3 Le vote final du jury Airbnb

- Un jury Airbnb composé d'une personne de l'équipe Supply quality France, d'une personne de l'équipe Hospitality et de Chip Conley voteront également pour élire la meilleure photo Airbnb.

- Les votes de l'équipe Airbnb pèseront pour 25 % dans la sélection du gagnant de la catégorie Magic touch awards.

4.3 – POUR LA CATEGORIE TOP HOST AWARDS

4.3.1 La pré-sélection Airbnb

L'équipe Airbnb France Supply quality sera en charge de la sélection des 3 finalistes sur les critères suivants :

- Confirmation que l'hôte participant peut se rendre disponible pour réaliser une interview filmée entre le 01/08/2014 et le 30/08/2014.
- Qualité et similarité de la vision de l'hospitalité soumise par le participant dans la vidéo envoyée à hoststories@airbnb.com avec la vision de l'hospitalité Airbnb.
- Performances du participant en tant qu'hôte Airbnb (taux de réponse, nombre de commentaires 5* sur la plateforme Airbnb, qualité de l'annonce...)
- Véracité des faits

Si vous êtes retenu comme finaliste, nous vous demanderons de signer une autorisation de droit d'image.

4.1.2 Le vote de la communauté

- Les vidéos réalisées seront ensuite mises en ligne et soumises au vote de la communauté.

- Les votes de la communauté pèseront pour 50 % dans la sélection du gagnant.

- La vidéo rassemblant le plus grand nombre de votes sera alors « favorite ».

4.1.3 Le vote final du jury Airbnb

- Un jury Airbnb composé d'une personne de l'équipe Supply quality France, d'une personne de l'équipe Hospitality et de Chip Conley voteront également pour élire le meilleur Top Host.

- Les votes de l'équipe Airbnb pèseront pour 50 % dans la sélection du gagnant de la catégorie Top host awards.

- Tout gagnant d'un Lot sera averti, personnellement, des modalités auxquelles il devra se conformer pour bénéficier de la remise de son prix, par courrier électronique à l'adresse personnelle qu'il a mentionnée lors de son inscription et mise à jour postérieurement, le cas échéant.
- Afin de bénéficier de son lot, le Joueur doit indiquer ses coordonnées complètes au moment de son inscription sur le site. Le Joueur doit impérativement fournir ses coordonnées exactes.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots susceptibles d'être attribués sont les suivants :

- **Pour chacune des catégories 1, 2 et 3 : Un séjour à San Francisco pour 2 personnes comprenant :**
 - **un billet d'avion (à hauteur de 600€ par personne)**
 - **un coupon pour réserver un hébergement Airbnb d'une valeur de 1000 €**

ARTICLE 6 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

6.1. La SOCIETE Airbnb ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Joueur.

6.2. Il est précisé que La SOCIETE Airbnb ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site www.airbnb.com ou www.airbnb-host-awards.com afin de prendre connaissance des résultats. Il appartient à tout Joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

6.3. La responsabilité de La SOCIETE Airbnb ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

ARTICLE 7 - DONNEES PERSONNELLES

Le(s) gagnant(s) autorise(nt) expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son (leur) nom sur les sites internet www.airbnb.com, www.airbnb-host-awards.com, Facebook, Twitter et Instagram ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu-Concours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

Airbnb Ireland
The Watermarque Building,
South Lotts Road, Ringsend,
Dublin 4,
Ireland.

ARTICLE 8 - MODIFICATIONS

8.1. Le Règlement s'applique à tout Participant qui participe au concours en complétant le formulaire d'inscription en ligne pour la catégorie check-in awards , en envoyant une email de candidature pour la catégorie Top Host awards, ou en postant une photo sur Facebook, Twitter ou Instagram avec #airbnbmagictouch pour la catégorie Magic touch awards.

8.2. La SOCIETE Airbnb se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la (les) dotations pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Règlement concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

8.3. Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt chez Maître Hélène PECASTAING, et tout Joueur sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu. Tout Joueur refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

8.4. La SOCIETE Airbnb se réserve la possibilité de remplacer le(les) lot(s) par des produits de valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit (desdits) lot(s), sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. De plus, si le(s) lot(s) ne pouvait(ent) être attribués par La SOCIETE Airbnb pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

8.5. La SOCIETE Airbnb se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune

responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire 0,22 € TTC/participation) seront remboursés sur simple demande écrite adressée à Airbnb, 3 rue de Montyon, 75009 Paris, France.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- Nom du Jeu-Concours ;
- Nom et prénom du Participant, adresse e-mail ;
- L'heure et la date de connexion ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par mois et par participant sera prise en compte conformément aux spécifications énoncées ci-dessus.

ARTICLE 10 - UNICITE DU JEU - LOIS APPLICABLES

Le présent règlement est régi par la loi française.

ARTICLE 11 - INTERPRETATION

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par La Société Airbnb, dans le respect de la législation française.

ARTICLE 12 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

12.1. Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

12.2. Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

La SOCIETE Airbnb, 3 rue de Montyon, 75009 PARIS

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

SOCIETE Airbnb

12.3. Il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou orale concernant le Jeu.